



FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL

Ligue
Réunionnaise
de Football

**PROCES-VERBAL
COMITE DIRECTEUR N°3
Lundi 21 mai 2018 à 18h30
Sainte-Marie**

Présents: Yves ETHEVE - Johnny PAYET – Jocelyn TRULES – Jacky AMANVILLE – Rosaire MORISCOT – Laurence GRIS – Daniel ROUVIERE – Marinette JACQUENET – Irshad ABDUL MUNAF – Christophe DUMONTHIER – Stéphane FONTAINE – Thierry GUICHARD – Gaëlle MOUNIAMA COUPAN – Bernard PARIS – Jean Hugues TOSSEM

Absents excusés: – Alex AUGUSTINE – Jean Jacques DUCRET — Joseph Karl MOULTSON — Jean René RANGAMA

Absent(s) : Hubert SIDONIE

Secrétaire de séance : Marjorie ETIENNE

Salariés : Thierry ELIZEON – Jean Marc NOBILO

Début de séance : 18h30

I) Approbation du Procès-Verbal du Comité Directeur N°2 du 13 février 2018

Le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.
L'ordre du jour est rappelé par le Président qui remercie dans le même temps l'US SAINTE MARIENNE pour la tenue de ce Comité Directeur dans leur club house.

II) Présentation du DTR – M. Jean Marc NOBILO

M. ETHEVE donne la parole à M. NOBILO.

M. Jean Marc NOBILO se présente au Comité Directeur ainsi que ses principaux champs d'action et axes de développement pour les années à venir.

Le Président reprend la parole pour indiquer que M. NOBILO a effectué une présentation succincte. Certains points n'ont pas été évoqués dans les détails tels que le Futsal, le Beach Soccer ou le Football d'Animation.

Le Président informe le Comité Directeur de l'organisation de la Journée Nationale U7 le samedi 26 mai 2018 à Saint-Benoit.

Il informe également de l'organisation de la Foot Première Journée Vacances au mois de juillet 2018 au Tampon. Manifestation qui accueillera quelques 1500 enfants, est certainement la plus importante du calendrier des Jeunes pour la saison.

III) Equipements Sélections U13-U15-U17

Des devis devront être demandés auprès de Nike et d'Adidas pour comparaison.
La F.F.F devra être interrogée concernant le partenariat Nike et l'enveloppe qui pourrait être allouée aux ligues d'outre mer.

IV) Travaux rénovation locaux ancienne MRS et Roland Garros

M. Johnny PAYET, Vice-président, en collaboration avec le Service Comptabilité de la LRF, sera chargé d'obtenir les devis correspondants aux travaux à effectuer. Les travaux seront provisionnés dans les comptes à approuver lors de la prochaine Assemblée Générale.

De plus, M. Johnny PAYET propose au Comité Directeur d'adresser une demande de subvention à la LFA au titre du Fond d'Aide au Football Amateur, Chapitre Equipement.

L'ensemble des membres présents valide la proposition faite par le Vice-président.

V) Recrutements Antennes LRF

Un employé devra être recruté à temps plein pour l'Antenne Sud de la Ligue.
Les permanences des Antennes Ouest et Est devront se faire de façon plus régulière malgré un effectif d'employés réduit au sein de la Ligue.

VI) Appel décision FFF infirmant décision LRF concernant le club VAOVAO SC

Le Président récapitule la situation entre le club VAOVAO SC, la LRF et la F.F.F.
La Commission Fédérale des Règlements et Contentieux (CFRC), lors de sa séance du 2 mai 2018, demande à la LRF de procéder à l'intégration du club.
Au vu du passif du club auprès de la Ligue, M. ETHEVE interroge le Comité Directeur sur leur souhait ou non de faire appel de la décision de la F.F.F auprès du Tribunal Administratif de Paris.
L'unanimité des membres présents émettent leur accord afin de procéder à l'appel de la décision de la CFRC.

VII) Courriers

- **Demande de la Régionale d'Arbitrage pour attribution de deux invitations aux arbitres officiant sur les rencontres de championnat.**
Accord du Comité Directeur. Courrier à adresser aux clubs organisateurs afin que les invitations soient remises aux personnes accompagnant les arbitres à l'entrée du stade.
- **Demande de l'EHPAD « Les Lataniers » de La Possession, par le biais de la Fondation Père Favron, pour aide à l'organisation d'une animation sur le thème du football à destination des pensionnaires.**
Accord du Comité Directeur. Dossier transmis à la Direction Technique Régionale pour mise en œuvre et coordination avec l'EHPAD « Les Lataniers ».
- **Demande de partenariat pour la matinée football à la prison du Port avec la présence des Créopolitains**
Accord du Comité Directeur. Dossier transmis à la Régionale Sportive pour accompagnement si possible.
- **Suggestion providentielle de M. ADAMAN Jean Marcel pour l'organisation d'un match de préparation des Jeux des Iles 2019 face à l'équipe du Nigeria que sera en déplacement aux Seychelles au mois de septembre 2018.**
Accord du Comité Directeur. Dossier transmis au Directeur Technique Régional pour prise de contact avec M. GERNOT ROHR afin d'étudier les possibilités.
- **Demande d'entretien de l'Association Coopération Humanitaire.**
Accord du Comité Directeur. Dossier transmis à la Régionale Sportive pour prise de RDV avec Mme Justine EDMOND, Présidente de l'Association.
- **Demande de dons en équipements d'entraînement au profit de l'Association des Natifs et Amis de Mahanoro.**
Accord du Comité Directeur. Dossier transmis à M. MORISCOT pour une éventuelle remise d'équipement.
- **Demande du CLUB DE LA BAIE de n'affecter qu'un seul arbitre sur ses rencontres à domicile par soucis budgétaire.**
Accord du Comité Directeur. Dossier transmis à la Régionale d'Arbitrage pour suite à donner.
- **Demande du RC SAINT PIERRE quant à l'ajout du nombre de mutés hors délai sur la feuille de match.**
Dérogation impossible. Transmission à la Régionale Statuts et Règlements pour réponse.
- **Demande de l'ASCI FC OLYMPIQUE afin d'obtenir un délai supplémentaire pour le règlement de la dette 2017.**
Accord du Comité Directeur pour un règlement au plus tard le 30 juin 2018.
- **Courrier de M. Hubert SIDONIE informant de sa mise en congé du Comité Directeur de la Ligue Réunionnaise de Football pour des raisons personnelles.**

- Le Comité Directeur prend bonne note de cette correspondance.*
- **Courrier du Service des Sports de Saint-André relatif à la suspension des créneaux de l'ENTENTE RAVINE CREUSE sur le stade Paquiry.**
Le Comité Directeur prend bonne note de cette correspondance. Dossier transmis aux commissions compétentes ainsi qu'au service compétitions.
 - **Courrier de la Société Marion suite à la demande de résiliation du contrat concernant la situation de leur salariée affectée au nettoyage des locaux de la LRF.**
Réponse à apporter à Marion quant à la proposition de contrat qui sera effectuée par la LRF à leur salariée étant donné qu'il n'est pas prévu de contracter avec une autre société de nettoyage.

Fin de séance : 22h00

La Secrétaire Générale,

Laurence GRIS



Le Président,

Yves ETHEVE

